ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

clercs et employés de notaires : caisses

Question écrite n° 112932

Texte de la question

M. Paul-Henri Cugnenc attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'inquiétude des clercs et employés de notaires quant à l'avenir de leur régime spécial de protection sociale. En effet, celui-ci est totalement financé par les cotisations de ses propres membres, ne coûtant par conséquent rien au budget de l'État ; il participe même à des transferts financiers vers d'autres régimes. Ces mécanismes de compensation néanmoins doivent demeurer raisonnables. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître l'état de sa réflexion et ses intentions en la matière.

Données clés

Auteur : M. Paul-Henri Cugnenc
Circonscription : Hérault (6e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 112932
Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux
Ministère interrogé : économie
Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 12 décembre 2006, page 12866